

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 23 MARS 2016

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine

Nombre de membres dont le Conseil Syndical doit être composé : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 14

L'an deux mil quinze, le 23 mars 2016 à 19h00, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle de réunion de la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

M. Xavier COCHET	M. Laurent PALIN
M. Michel DEMOYEN	M. Lionel PLANTEGENET
M. Sylvain DENOYELLE	Mme. Marie-Christine TONNER
M. Michel FRANCOIS	M. Jean-François VALLOIRE
M. Lionel JACQUEMIN	M. François VUILLAUME
M. Laurent JOYEUX	M. Felix WALDBILLIG
M. Régis MESOT	M. Jean-Claude ZINGERLE

Etaient excusés :

M. Michel MOREAU	M. Dominique MOUSSA
Mme. Nathalie MARTINET	

Etaient absents :

M. Daniel BERNARD	
-------------------	--

Pouvoirs :

Ordre du jour :

1. Vote des délibérations :
 - Délibération n° 2016 / 01 : Approbation du compte de gestion 2015
 - Délibération n°2016 / 02 : Approbation du compte administratif 2015
 - Délibération n°2016 / 03 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015
2. Débat d'orientation budgétaire
3. Questions diverses

Jean-François VALLOIRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 2 décembre 2015. Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1) VOTE DES DELIBERATIONS

- Délibération n° 2016 / 01 : Approbation du compte de gestion 2015

Le Président, Sylvain DENOYELLE procède à la présentation du compte de gestion et du compte administratif.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le Compte de Gestion du budget général 2015 présenté.

- Délibération n°2016 / 02 : Approbation du compte administratif 2015

Le Président, Sylvain DENOYELLE procède à la présentation du compte de gestion et du compte administratif.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De lui **DONNER ACTE** de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	22 215,82 €	43 000,00 €	22 215,82 €	43 000,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	22 215,82 €	43 000,00 €	22 215,82 €	43 000,00 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 784,18 €	0,00 €	20 784,18 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	22 215,82 €	43 000,00 €	22 215,82 €	43 000,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 784,18 €	0,00 €	20 784,18 €

- de **CONSTATER**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser
- de **VOTER** et **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Délibération n°2016 / 03 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015

Sylvain DENOYELLE explique que l'excédent d'exploitation 2015 est du à l'étude de l'ADUAN qui a été réalisée fin 2015 et facturée en 2016.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de **DECIDER** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2015	20 784,18 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		20 784,18 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2015	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

2) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président présente point par point le projet de budget primitif 2016.

Concernant le projet Territoire à Energie Positive, Xavier COCHET propose de remplacer « Saint-Mihiel » par « commune », en référence au fait que le chargé de mission pourra être sollicité par d'autres communes pour l'accompagnement à la mise en place d'actions.

Sylvain DENOYELLE explique qu'une rencontre a eu lieu avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire urbaine Nancéienne (ADUAN) dans l'optique de continuer le travail engagé avec le pré-diagnostic. Il a été demandé à l'ADUAN de rédiger une proposition budgétaire pour les missions suivantes : élargissement du diagnostic déjà réalisé à la CC Triaucourt-Vaubecourt, accompagnement à l'élaboration du projet de territoire, incluant l'accompagnement à l'animation du Conseil de Développement et de la Conférence des Maires.

3) QUESTIONS DIVERSES

Michel DEMOYEN se questionne sur l'articulation qui sera faite entre le projet de territoire du PETR et ceux des communautés de communes.

Régis MESOT estime que le projet de territoire du PETR doit être l'émanation de celui des communautés de communes. Il distinguera les grands enjeux sur lesquels toutes les intercommunalités se retrouvent, et les orientations spécifiques de chaque EPCI.

Sylvain DENOYELLE ajoute que l'ADUAN a prévu de rencontrer chaque communauté de communes. Il explique que le PETR réfléchit également à une stratégie de développement économique, avec notamment le portage d'un fonds FISAC à son échelle. L'instruction des dossiers pourrait éventuellement être faite par la communauté de communes du Sammiellois qui a les compétences en interne, puisqu'elle arrive en fin de programmation d'un FISAC.

Régis MESOT précise qu'il va falloir établir un cahier des charges pour lancer une consultation pour recruter un prestataire dont la mission sera de réaliser l'étude. Il s'agit d'une condition nécessaire pour candidater à un FISAC, et élaborer une vraie stratégie de projet de territoire sur 3 ans. Il propose de demander à l'ADUAN s'ils seraient en capacité de réaliser l'étude.

Elodie MALHOT se demande quel périmètre ce projet concernera, c'est-à-dire s'il inclue le périmètre de Triaucourt-Vaubecourt.

Sylvain DENOYELLE explique que les missions de l'UCIA (union des commerçants) de Saint-Mihiel, qui agit actuellement sur le territoire du Sammiellois, seraient élargies à l'ensemble du PETR.

Xavier COCHET requiert de la vigilance quant à l'équilibre financier de l'association, car les coûts marginaux vont augmenter si le périmètre est élargi.

Sylvain DENOYELLE ajoute qu'une réflexion sur l'industrie doit également être menée, notamment autour de la gare Meuse TGV et l'installation de l'usine de LED. Il s'agit d'une opportunité à saisir pour réfléchir à l'échelle du PETR à une stratégie commune.

Régis MESOT confirme qu'à l'instar de ce qui est fait entre le Sammiellois et Entre Aire et Meuse sur la zone de Chauvencourt, un EPCI ne peut plus réfléchir seul sur les questions de développement économique. Le développement économique est la compétence d'un territoire.

Sylvain DENOYELLE explique que notre volonté commune nous permettra de défendre nos projets auprès de la Région.

Laurent PALIN estime que les enjeux sur l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sont également très importants. Il s'agit de monter en puissance sur le SCoT et de montrer notre capacité à le mettre en place à notre échelle.

Pour Régis MESOT, une délibération doit être préparée pour d'une part, réitérer notre volonté de travailler avec la communauté de communes Triaucourt-Vaubecourt avec la définition d'un périmètre de SCoT, d'autre part, confirmer notre projet de PETR comme pôle du centre meusien entre les deux agglomérations, et enfin, affirmer notre réflexion commune sur le développement économique. Il ajoute que le projet de territoire ne doit pas contenir des vœux pieux. Mais il faut construire une véritable charte de développement et définir ce que l'on veut faire ensemble.

Il est souhaité la rédaction d'une feuille de route et un planning pour l'ensemble de ces projets.

Aucun point supplémentaire n'est abordé.

La séance est levée à 21h00.